



Primes fin d'année suite a rupture conventionnelle

Par **toninho**, le **11/12/2014** à **20:15**

Bonjour,

Je suis dans ma société depuis 7 ans et tout les ans a la meme periode nous avons une primes de fin d'année

Il a ete etabli une rupture conventionnelle entre mon employeur et moi meme avec fin de contrat en date du 19 décembre date de la fermeture de la societe pour vacances hivernales Est ce qu'il est en droit de ne pas me donner ma prime de fin d'année (sachant que il e m'a pas convié au repas de noel du 19 décembre)

Cordialement

Par **P.M.**, le **11/12/2014** à **20:44**

Bonjour,

Il faudrait connaître l'origine de cette prime et, si c'est un usage, si d'autres salariés l'on perçu en cas de départ en cours d'année au prorata temporis...